GUIDE RELATIF A L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 - domaine urbai A l'attention du porteur de projet



IIII : Guide support à l'évaluation des incidences ?

une trame pour l'élaboration du dossier d'évaluation des incidences. Il peut aussi être utilisé pour les projets soumis à autorisation en site classé Le présent document vise à fournir à tout porteur de projet, dont le projet serait soumis à évaluation des incidences au titre Natura 2000, en application du 1) de l'article 1 des arrêtés préfectoraux « liste locale des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 » de tous les départements de la région Poitou Charentes

porteur de projet demeure responsable de la conclusion qu'il produit sur le caractère significatif ou non des incidences potentielles de son projet sible d'y répondre sur papier libre. L'analyse vise notamment à étudier les effets du projet et leurs incidences sur les objectifs de conservation du site Natura 2000. Le L'évaluation des incidences est de la responsabilité du porteur de projet et son contenu devra être conforme à l'article R. 414-23 du code de l'environnement. Il est pos

projet. L'évaluation sera ainsi terminée ; il ne sera pas nécessaire de compléter davantage le document. Ces critères sont repérés sous l'intitulé « Conclusion pour Si la construction ou l'aménagement répond à certains critères présentés en page 10, il est possible de conclure rapidement au caractère non significatif des effets du sortie rapide possible »

N.B.: Les zones grisées sont des éléments de compréhension et d'aide, les autres zones sont à renseigner par le demandeur Pour compléter ce formulaire, vous pouvez consulter les annexes disponibles sur le site internet de la DREAL à la rubrique « supports techniques » : http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/composition-du-dossier-r1068.html

Etape 1 - Description du projet et détermination de sa zone d'influence

phase « exploitation » afin de pouvoir détecter l'ensemble des effets potentiels sur le(s) site(s) Natura 2000 et de déterminer précisément la zone d'influence du projet. La description s'établit en remplissant le questionnaire ci-après. Cette étape est essentielle car elle permet d'avoir une vision complète du projet dans sa phase «chantier», et dans la

Par définition on considère que

Zone d'influence = Périmètre d'emprise du projet + Zone dans laquelle les effets sonores, visuels, olfactifs, les effets liés aux prélèvement et les risques de rejets ou de poussières sont potentiellement présents ou perceptibles.

Cette définition est développée en page 4 du présent formulaire.

usification du projet :

Pourquoi un tel projet ? (justifications du projet, contexte historique si nécessaire)

ST CONSTROCT ON SE なかみにはすること 0 177 TON NACT OT 大きない

NINISIRE

Description:

Description structurelle :

- Commune concernée : CAOV	Parcelles cadastrales concernées: $P = P = P = P = P = P = P = P = P = P $
- Emprise : surface totale (y compris pendant les travaux) :	28 160 m Hauteur de la construction: 11.97 m
- Création d'accès ? temporaires ou permanents ? PAS	DE CREATION D'ACCES - DE JA EXISTANT
- Occupation du sol avant travaux? (prairie permanente, prairie temporaire de man niveau même de l'emprise du projet: ANCLENNE CARANTE CARANTE CONNEXES aux travaux?	- Occupation du sol avant travaux? (prairie permanente, prairie temporaire de moins de 5 ans entrant dans la rotation, jachère, bois, culture, verger, lande, friche): au niveau même de l'emprise du projet: ANCIENNE CARALEACEULURNT DE SA DE NATIONAIS au niveau des accès éventuels ou aménagements connexes aux travaux?
- Présence d'éléments naturels sur les parcelles d'emprise ou à proximité (haies, arbres isolées, espaces boisés, mares, ruisseau)? Si oui lesquels ? ces éléments seront à représenter sur la cartographie demandée à l'étape 2 :	rtographie demandée à l'étape 2: NON
- Parmi ces éléments naturels, il y en a-t-il qui vont être détruits par les travaux ? (arrachage, coupe, remblais)	les travaux ? (arrachage, coupe, remblais)
- Aménagements connexes aux travaux (de nature notamment à modifier les écoulements d'eau)? temporaires ou permanents ?	modifier les écoulements d'eau)? temporaires ou permanents? RAS PAS
- Distance des constructions les plus proches :	DE JA EXISTANT ET DEMPLACE APRES SÍNISTRE
Description fonctionnelle :	
- Maison d'habitation principale ou secondaire?	
- Constructions pour autres usages (décrire : type d'activité envisagée, fréquentation envisagée) ?	ée, fréquentation envisagée)?

Modalités de mise en œuvre :

Phase c
antier:
décrire
notamme
**

- Type d'engins utilisés pour les travaux (effets sonores) : NACELLES
- Ppériode de travaux : JANVIER
- Nature des matériaux (si remblais): NON DE SA ERISTANT
- Y-a-il des rejets en milieux aquatiques ou des prélèvements (même indirect, par ex forage)

Phase d'exploitation (utilisation):

- Effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) : NON
- Rejets ou prélèvements en milieux aquatique (même indirects, par ex forage) :
- Modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: prairies sous installations photovoltaïques):

Etape 2 - Identification des effets et de la zone d'influence du projet

a Identifier les effets potentiels de votre projet

Pour délimiter la zone d'influence, il est nécessaire d'identifier tous les effets potentiels du projet ainsi que leur portée

Nature des effets potentiels :

- A- Effet d'emprise au sol (ou lit ou berges de rivière) : artificialisation du sol ou modification de la végétation ; portée potentielle au-delà de l'emprise (Cf. ex Annexe 3)
- débit dans les ruisseaux connectés. Portée potentielle sur les cours d'eau ou leurs connexions hydrauliques, situés à l'aval du projet. B- Effets sur les milieux aquatiques rejets ou prélèvements : Rejets (B1) générant des apports de sédiments (par érosion potentiellement induits par les travaux sur le sol ou les modifications d'écoulements) ou une modification de la qualité de l'eau (physico-chimique), ou source de pollutions accidentelles. Prélevements (B2) générant par xemple des baisses de
- C- Effets sonores : bruits ou vibrations qui selon la nature, la portée, la durée, sont des sources potentielles de dérangement ou effarouchement d'espèces d'oiseaux ou de mammifères comme la Loutre, le Vison ou les chauves-souris.
- répoussoirs pour les oiseaux surtout mais potentiellement aussi pour la Loutre ou le Vison. D- Effets visuels (D1) ou lumineux (D2): liés aux mouvements de circulations, à la hauteur de constructions ou à leur éclairage (y compris phase travaux), qui créent des effets

Pour identifier les effets, vous pouvez remplir le tableau suivant :

Tableau 1 : identification des effets potentiels	Oui/ Non	Esfèts ponctuels ou observés uniquement en phase chantier	Portée de l'effet (en m ou km)	Justifications
A Effets d'emprise sur les milieux naturels -sur la végétation (piétinement, destruction,) -sur le sol (compactage, érosion)	282		de la constante de la constant	DE JA EXISTANT
B1 Effets de rejets vers les milieux aquatiques : sources d'érosion, risques de politation accidentelles B2 Effets liès aux prélèvements d'eau: modification du débit NB: les effets B1 et B2 sont considérés comme systématiques pour tous les projets à moins de 200mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau.	2 2 2			Prince pr
C Effets sonores: bruits ou vibrations	8,2			
D1 Effets visuels (effet repoussoir et dérangement) - liés à la visibilité de la construction, - aux passages induits lors de la construction ou par l'exploitation du batiment	3,000			
D2 Effets visuels	3			

- Localiser votre projet et sa zone d'influence sur une carte au 1/25 000 en distinguant :
- la zone d'emprise au sol, et l'emprise en phase chantier,
- la zone d'influence du projet : la cartographie doit permettre de visualiser la zone d'influence au sein du périmètre du site Natura 2000 dans lequel se situele projet. Il s'agit du DU TILDE BALAIS ET DO NEUVILLOIS (rappeler le nom et le numéro du site)

ceptibles d'être perçus ou dirigés. fets sonores ou visuels, ou d'effets indirects. A ce titre, la zone d'influence doit donc en plus intégrer les zones dans lesquelles les risques de rejets et de prélèvements sont sus-Par définition la zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets du projets sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs liés à l'emprise, d'ef-

présents ou perceptibles. Zone d'influence = Périmètre d'emprise du projet + Zone dans laquelle les effets sonores, visuels, olfactifs et les risques liés à des rejets ou à des prélèvements

sont potentiellement

Etape 3 – Analyse de la zone d'influence par rapport au réseau Vatura 2000

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :



http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/localisation-des-sites-natura-2000-r1069.html http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Stats&typeAction=I&pageReturn=statsNatura2000.jsp

■ Localiser les sites Natura 2000 inclus dans la zone d'influence du projet (et donc susceptibles d'être affectés)

vibrations ou sources lumineuses sont perceptibles ou de sites à enjeux « milieux aquatiques » localisés à l'aval d'un projet présentant des connexions hydrauliques potentielles. Il s'agit des sites inclus dans le périmètre des effets et qui ne seraient pas situés dans l'emprise même du projet. Par exemple, il peut s'agir des sites Natura 2000 au sein desquels les

Désignation du (des) site(s) inclus dans la zone d'influence du projet : (nom, numéro et enjeux à l'aide de l'annexe 1): TICLE BALTIS

Le tableau suivant permet de recenser les différents enjeux des sites Natura 2000 à prendre en compte :

Tableau 2 : Enjeux des sites Natura 2000	Quels son	Quels sont les grands enjeux du site ? cochez les dans la ou les colonnes correspondantes en vous aidant de l'Annexe l	ez les dans la ou les colonnes cor	respondantes en vous aidant de	l'Annexe l
Nom du (des) site(s) dans lequel se situe le projet	Sites littoraux (concerne uniquement le 17)	Site à enjeux Oiseaux (liste B)	Site à enjeux Chiroptères (liste C)	Site à enjeux Loutre Vison (liste D)	Site à enjeux Milieux aquatiques (liste E)
FR 541208		OUTARDE		And the second second	
		CANEPETIERE			
Nom du (des) site(s) présent(s)					
dans la zone d'influence					

cijeux, ii est done necessaire de verifier s'il est mentionne dans plusieurs listes de l'annexe l.

■ Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 pour déterminer les cas de « sorties rapides »

La prise en compte des enjeux des sites Natura 2000 permet de vérifier si le projet est susceptible ou non d'avoir une incidence

Pour les trois cas suivants, l'absence de susceptibilité d'incidences est avérée dès lors que tous les critères sont remplis :

cus. Le projet est vitué en vite chave et sa zone d'indiagnée n'interfere avec aucun site natura 2000

☐ il est situé sur une parcelle jusqu'à alors cultivée en culture annuelle, en luzerne ou en vigne ☐ il ne génère pas d'abattages d'arbres même vieillissants

the legical est sine sur un site a enjoy

- ☐ il est situé à plus de 300 mètres de l'entrée de cavités ou de grottes
- ☐ il s'agit d'une construction qui n'excède pas 12 mètres de haut
- ☐ il ne s'agit pas d'un projet d'antenne relai
 ☐ il ne s'agit pas d'une rénovation de pont
- il ne s'agit pas d'une rénovation de pont

- □ il n'est pas prévu d'éclairage noctume en phase d'exploitation
 □ la zone d'influence du projet se situe à plus de 200 mètres de
 □ la zone d'influence ne se superpose pas avec une ZPS la zone d'influence du projet se situe à plus de 200 mètres de tout cours d'eau ou fossé

CAS de projet est situé sur un site a enjeu «indices» aquatiques divières » ou « Visan-butte» ot repond a bus les prifères subsants »

- ☐ il s'agit d'un projet de construction individuelle relevant d'un permis de construire et d'aucun autre régime d'autorisation ou de déclaration ☐ il ne génère aucun prélèvement direct on indirect dans la million constr
- Il ne génère aucun prélèvement direct ou indirect dans le milieu aquatique (ex forage....)
- 🗆 il ne génère aucun autre rejet que domestique traité conformément aux règles d'assainissement
- 🗆 le projet ne porte pas atteinte à un milieu humide (ex mare, étang, prairie humide...), ni à son alimentation en eau
- 🗆 la zone d'influence du projet se situe à plus de 200 mètres de tout cours d'eau ou fossé
- ☐ la zone d'influence ne se superpose pas avec une ZPS

page 12 pour conclure. Si vous êtes en mesure d'affirmer que votre projet répond au 1er cas ou à TOUS les critères du 2ême ou du 3ême cas, alors l'évaluation est terminée, allez directement à la

critères soient vérifiés pour conclure que l'évaluation est terminée. Attention : beaucoup de sites Natura 2000 présentent un double enjeu « Chiroptères » et « milieux aquatiques) vison loutre ». Si votre projet relève des 2 ET dème cas , il est nécessaire que tous les

devez donc poursuivre par l'étape 4. Sinon, il n'est pas possible d'écarter le risque d'atteinte à l'intégrité du site Natura 2000 sans analyser les effets du projet. Le projet nécessite une évaluation approfondie. Vous

Etape 4: Quels sont les espèces et les habitats susceptibles d'être affectés?

désignation du site Natura 2000. Tous les sites Natura 2000 inclus dans la zone d'emprise et dans la zone d'influence du projet devront être analysés à partir des espèces et des habitats qui ont justifié la

tableau suivant (tableau 3) ou les recenser sur papier libre Il s'agit donc de recenser les habitats et espèces présents au niveau de la zone d'emprise et de la zone d'influence du projet. Vous pouvez synthétiser ces informations dans le

Sources d'information :

éléments (espèces et milieux) devront faire l'objet d'une prise en compte altentive dans l'évaluation des incidences. Annexe 2 « enjeux par site » : Par site Natura 2000, ce document permet de repérer les milieux présentant un intérêt spécifique et de déterminer les espèces qui sont potentiellement présentes sur ces différents milieux. Ces

DOCOB oul et structures animatrices : Si un des milieux présents dans la zone d'emprise et d'influence de votre projet est utilisé par une espèce d'intérêt communautaire ou si votre projet se situe en ZPS alors la consultation du DOCOB et de la structure animatrice est fortement conseillée

Leurs coordonnées sont disponibles au lien suivant: http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/13bleau-de-bord-regional-de-suivi-r156.html (tableau de bord régional à téléharger

d'influence	présent dans la zone	Milieu présent	Milieu utilisé (1)	Milieu traversé (2)	Nom du ou des habitats d'intérêt communautaire présents (3)	Noms des espèces d utilisar	Noms des espèces d'intérêt communautaires utilisant le milieu
		(oui/non)	(oui/non)	(out/non)		Présence avérée	Présence potentielle
Bois ou forêt	Résineux dominants	ると					
Profilement of a servicina constraint of the servicina con	Feuillus dominants	202	and control transmission () of principal liquid persons and				
Bords de rivière bois ou en herbe	The second secon	500		And the second s			
Haies		200		ACADA AND MICHAEL PROJECTS AND THE STANDARD REPORTS AND THE STANDARD AND T			
Landes / brandes (bruyères, ajoncs)	cs)	6					
Pelouses calcaires		300					
Prairie		ると					
Tourbière / prairie humide (présence de joncs, ou fleurs hautes)	sence de joncs, ou fleurs	2	The control of the co				
Zones de cultures (champs clabours, chaumes)	(champs cultivé, jachère, friche,	2					
Zones de marais		282					errors (1915) Critical Composition and accompliant communication and accompliant and accompliant communication and accompliant and accompliant accompliant and accompliant and accompliant accompliant and accompliant accompliant and accompliant accompliant and accompliant accompliant accompliant accompliant accompliant and accompliant accompliant accompliant accompliant accompliant and accompliant accomplia
Fossé, mares		2					
Plans d'eau, étangs		2		And the state of t			
Rivière, cours d'eau		3					
Anciennes carrières à ciel ouvert		22	Entrance of the control of the contr				
Falaises, affleurements rocheux		2					And the state of t
Grottes et cavités		2					
Dunes		2	n de la constanció de la c				
Plage, estrans		3	e Normania de Carro do Carro d				
Mer		3					

milieu traversé = en restant sur les chemins existants (chemin permanent, cadastré ou balisé si il s'agit d'un sentier), ou au-dessus (survol)
 habitat d'intérêt communautaire = inscrit à l'Annexe I de la directive habitat - Cf; DOCOB ou structure animatrice ou résultats d'inventaires complémentaires
 espèce d'intérêt communautaire = espèces mentionnées à l'annexe II de la Directive « Habitats », ainsi que Oiseaux mentionnées à l'annexe I de la Directive « l'annexe II de la Directive ».

espèce d'intérêt communautaire = espèces mentionnées à l'annexe II de la Directive « Habitats », ainsi que Oiseaux mentionnés à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou que les espèces migratrices (article.2) - Cf; DOCOB ou structure animatrice ou résultats d'inventaires complémentaires ou à minima le tableau Annexe 4 de ce guide

Etape 5 : Quelles sont les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000?

Les incidences du projet sont établies à partir des effets observés, un effet pouvant générer plusieurs types d'incidences et celles-ci pouvant affecter certaines espèces et pas d'autres. A partir des 4 catégories d'effets (A B C et D) identifiées à l'étape 3, le tableau suivant permet d'étudier si les incidences potentielles qui en résultent, sont significatives ou non. Pour retrouver la logique à suivre pour compléter le tableau, il est nécessaire de progresser par catégorie d'effets ligne par ligne.

(Vous pouvez également vous aider de l'Annexe 3 pour comprendre la corrélation « effets »/ « incidence »)

Comment analyser le caractère	Suite tableau 4	Positive Eng. ne. 1488 A 685 pre-maint susse to summays smeaper	potentiellement atteints	déterminant les habitats et les espèces	Analyser les incidences en	Type d'incidences résultant de chaque type d'effets	Exemple d'effets générant des incidences	Tableau 4: analyse des incidences
	Effets A			Type de milieu détruit ou dégradé		altération ou destruction d'habitats (habitats d'espèces ou habitats d'intérêt communautai	-sur la végétation (piétinement) -sur le sol (compactage, érosion) travaux de terrassement, imperméabilisation surfaces, destruction de certaines prairies hu ou permanentes pelouses sèches ou landes, abattage d'arbres, arrachage de haies, assècl d'habitats humides ou de modification des écoulements vers les habitats aquatiques ou humides	Effets d'emprise sur l
Pour les habitats d'intérêt communautaire c'est le classement des habitats présents sur le site (intérêt				Type de milieu détruit Habitat(s) présent(s) ou dégradé sur ce milieu	Analyse résultant des effets A et B	altération ou destruction d'habitats (habitats d'espèces ou habitats d'intérêt communautaire)	-sur la végétation (piétinement) -sur le soi (compactage, érosion) Travaux de terrassement, imperméabilisation de surfaces, destruction de certaines prairies humides ou permanentes pelouses sèches ou landes, abattage d'arbres, arrachage de haies, assèchement d'habitats humides ou de modification des écoulements vers les habitats aquatiques ou humides autres:	Effets A
- resolution contraction of	Effets B			Surface d'habitat détruite	des effets A et B	altération d'ha d'espèces	менения выполняющим республикам в менения выполняющей в менения в м	Effect out for
Individuellement, si le projet ne génére aucun autre rejet que domestique traité				Espèce potentiellement atteinte		altération d'habitats ou perturbation d'espèces	rejets :sources d'érosion, risques de pollution accidentelles -prélèvements modification de la turbidité des eaux ou en général de la qualité des eaux modification des niveaux d'eau ou des débits même indirectement autres :	Effets B (B1 - B2)
la période de sensibilité de l'espèce (notamment la	Effets C			Espèce potentiellement atteinte	Analyse résu	dérangement d'espèces ou risques d'effarouchement	vibrations tous les bruits et vibrations liés au chantier ou à l'exploitation de la construction	Effets C
L'effet repoussoir est d'autant plus significatif	Effets D1			Périodicité ou permanence Importance de l'incidence du dérangement	Analyse résultant des effets C et D (éventuellement B)	« effet repoussoir »	☐ Effets D1 visibilité de la construction et circulations phénomènes liés à la visibilité directe de la construction et des activités mitage du territoire	Effere
la période de sensibilité de l'espèce (notamment la	Effets D2			Importance de l'incidence	ituellement B)	dérangement d'espèces ou risquesd'effarouchement	☐ Effets D2 éclairage permanent ou temporaire éclairages nocturnes du chantier ou de l'exploitation bruit émis par les engins	Effets D

Convincion	Combinion	Justifications	les incidences du projet sont-elles significatives?		«SIGNIFICATIF» des incidences ?
nécessaire par l'étape 6 de veiller à la réduction des effets OUI NOI	Ciparing and parking the Carlo		OUI (NON)	En général pour vérifier la notion d'effets significatifs il est conseillé de : reprendre les objectifs et recommandations du DOCOB si il est disponible et si nécessaire prendre l'avis d'experts étudier l'atteinte à l'intégrité du site à partir du listing des espèces et habitats impactés et de l'évolution de leur état de conservation Ne pas oublier l'analyse des interfaces avec d'autres projets connus et portés par le même pétitionnaire	communautaire prioritaire ou non) et la superficie touchée ou altérée par rapport à la superficie totale du site ou à la superficie totale de l'habitat qui est déterminante Pour les espèces et leurs habitats, c'est la localisation et la fonction (repos, alimentation, reproduction) qui est à considérer ainsi que l'importance des populations touchées. A éviter : la destruction de milieu de reproduction qui sera très probablement considérée comme significative
n des effets			OUI	ficatifs il est conseillations du DOCOB si partir du listing des partir du fisting des	CALLER AND CONTRACT AND A CONTRACT CONT
OUI			NON	é de : i il est disponible et s s espèces et habitats i et portés par le mên	conformément aux règles d'assainissement, on peut conclure au caractère non significatif des incidences
NON (NON Selled		er fil salvent begrunde der er e	OUJ	i nécessaire prendr mpactés et de l'évo ne pétitionnaire	période de reproduction) est déterminante ainsi que l'importance relative de la population dérangée par rapport à la population du site
ale les mo			NON	e l'avis d'es	luction) est si que tive de la gée par lation du
generate les incidences du projet seront significatives. Il sera	•		OUI NON	ur état de conservatio	que le territoire environnant est déjà « mité », c'est -à dire ponctué de constructions dispersées, et que le secteur est favorable à la reproduction des espèces
ont Significa			OUI OU	Ä	
aives. II sera			NON		période de reproduction) est déterminante ainsi que l'importance relative de la population dérangée par rapport à la population du site

Au regard des étapes précédentes, l'analyse permet-elle de démontrer l'absence d'effets « significatifs » sur l'état de conservation du site Natura 2000, au regard des objectifs de conservation des espèces et habitats présents ?

OUI L'étude permet de conclure sur le caractère non dommageable ou non significatif des effets ; l'évaluation est terminée.

□ NON Dans ce cas, l'étude doit exposer les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs potentiels ; aller à l'étape 6.

Etape 6 : Déterminer les mesures à prendre pour supprimer ou atténuer les effets significatifs

-		Dásain maistrámant en que los magues
	A described to the describe on project on removement to over the second of	proposées limitent ou suppriment les
.	Companyi nes dates de davans ou des períodes d'exprenancia	incidences du projet sur le(s) site(s)
	Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels	
conception du projet	Adaptation des équipements sonores, des éclairages	 Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures
Annahida Santa	Réorganisation des accès	
	Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet : plantation pour limiter l'effet repoussoir par exemple	
Décrire précisément en	Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)	
aptation des dates de trav	Adaptation des dates de travaux ou des périodes d'exploitation :	
vélioration de la gestion d	Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels	
léorganisation des accès		
	*	
Adaptation des équipements sonores, des éclairages	sonores, des éclairages	

Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures

L'ape 7 : conclure sur la nature des effets générés par le projet

site(s) Natura 2000 et répond à la question: les effets sont-ils significatifs? C'est au porteur de projet de répondre à cette question. L'évaluation des incidences doit être conclusive. La conclusion s'élabore à partir de la nature des effets du projet au regard des objectifs de conservations du (des)

- Si le projet n'a pas d'impacts « significatifs » en l'absence de mesures de suppression ou de réduction d'impact (c'est-à-dire dès l'étape 5) le projet pourra
- Si les mesures de suppression et/ou de réduction d'impact (étape 6) permettent de justifier que les effets d'abord « significatifs » sont « non significatifs » dans l'arrête d'autorisation. par la mise en place de ces mesures, alors le projet peut être autorisé. Le pétitionnaire s'engage à respecter les mesures présentées qui seront mentionnées
- Si, malgré des mesures de réduction ou de suppression des effets, les effets du projet demeurent « significatifs » ; le projet ne pourra pas être autorisé en l'état, sauf s'il est démontré d'intérêt public majeur et fait l'objet de mesures compensatoires.

Construction of the second sec

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet

✓ l'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du (des) site(s) Natura 2000

Al l'évaluation des incidences est terminée

l'analyse démontre des incidences significatives potentielles

☐ l'étude doit se poursuivre, le projet ne pouvant être autorisé en l'état

A (lieu): CRAON

Signature

Cachet:

Le (date): 3, 11, 268 1

Région Poitou Charentes - GUIDE RELATIF A L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 - Autorisations et décharations d'urbanisme

SAS GRIMAULT Phille & Fourrage 4, rue des Iris - La Labbe - 86110 CRAON

Sirel 437 681 026 000 21 N° WA FR68437681020